



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

11 septembre 2019

Investir en actions avec le PEA et le PEA PME-ETI

Avec un plan d'épargne en actions (PEA) et un PEA PME-ETI, un épargnant peut investir en actions européennes, y compris dans de petites entreprises, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. L'essentiel en infographie.

PEA, PEA « PME-ETI » ET PEA JEUNES

Créé en 1992, le Plan d'épargne en Actions a pour vocation d'encourager les investissements en actions européennes. En 2014, un PEA « PME – ETI » a été créé pour permettre d'investir sur des Petites et Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire.

Un contribuable peut détenir ces 2 PEA simultanément.

Nouveauté 2019 création du PEA Jeunes.

2 SUPPORTS POUR INVESTIR SUR LES MARCHÉS FINANCIERS EUROPÉENS



4,7 MILLIONS DE PEA
VERSEMENT MAX 150 000 €

Actions cotées
Sicav et FCP « PEA »
Certificats d'investissements, parts de SARL
et titres de sociétés soumises à l'IS



82 800 PEA « PME - ETI »
VERSEMENT MAX 225 000 €

Actions non cotées
(< 5 000 salariés et CA < 1,5 Md€)
Actions cotées
(< 5 000 salariés et capitalisation < 1 Md€)
Sicav et FCP « PEA PME-ETI »

 Si vous détenez les 2 plans vous ne pouvez pas verser plus de 225 000 € au total.



PEA Jeunes

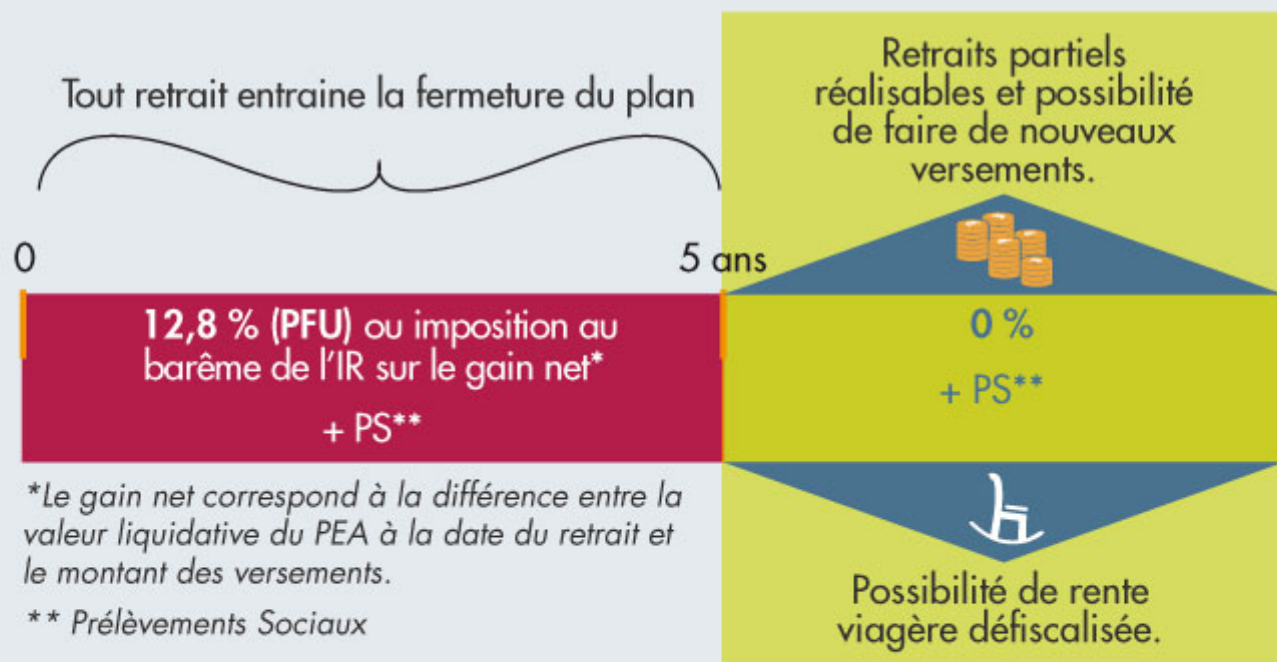
Versement max : 20 000 €

Réservé aux 18-21 ans (25 ans si étudiant) rattachés au foyer fiscal de leurs parents

L'univers d'investissement intègre les pays de l'Espace économique européen (EEE) : les 28 Etats membres de l'Union européenne (UE), et trois des quatre États membres de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Norvège et Liechtenstein.

UNE FISCALITÉ PLUS DOUCE DÈS 5 ANS

Prenez date ! C'est la date du 1^{er} versement qui compte pour bénéficier des avantages fiscaux.



→ Un PEA ne peut pas faire l'objet d'une donation. En cas de succession, les héritiers peuvent décider de vendre ou conserver les valeurs sur un compte-titres.

QUELQUES CONSEILS AVANT D'INVESTIR

- **L'investissement en actions est risqué** et implique souvent de rester investi sur le long terme. Renseignez-vous avant d'investir. Pour les Sicav et FCP, lisez le **Document d'Informations Clés (DIC)**.
- **Ne négligez pas les frais** (tenue de compte, frais de courtage, droits de garde...), qui viennent réduire le gain final. Depuis le 1^{er} juillet 2020, tous les frais sont plafonnés.
- **Un PEA est transférable** d'un établissement à un autre. Renseignez-vous sur le coût de l'opération et sur les délais.

> [Retour au dossier Investir en actions avec le PEA](https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions-avec-le-pea) URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions-avec-le-pea]

En savoir plus

- 📄 Fiche pratique : investir dans un PEA
- 📄 PEA : le dossier la Finance pour tous

Mots clés

ACTIONS

PME-ETI

EPARGNE DE LONG TERME

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

GUIDE ÉPARGNANT ACTIONS

24 septembre 2019

Pourquoi et comment
investir en direct en
actions cotées?



ARTICLE PEA

11 septembre 2019

PEA : tout savoir sur le
plan d'épargne en
actions



ARTICLE PEA

11 septembre 2019

FAQ PEA et PEA PME-
ETI



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02